



**Santé, sécurité,  
conditions de travail :  
s'emparer des outils  
à notre disposition**

p. 6-7

**Collège Jean  
Moulin : la résistance  
continue**

p. 3-4

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

# Second Degré-28

*Le Bulletin  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot \* 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : [snest8@orleans.snes.edu](mailto:snest8@orleans.snes.edu)

N° 104 juillet 2016 0,70 € Dépôt légal : 3e trimestre 2016



# Sous la plage, les pavés

Au moment où vont commencer les vacances d'été, jamais la défiance d'une majorité de Français envers les dirigeants politiques n'a été si forte, liée à la volonté de faire passer en force la loi réformant le code du travail, au mépris des valeurs de gauche que cette majorité et son président étaient pourtant censés porter. Cette défiance trouve son écho, quoique atténué, dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, et notamment dans les collèges, où le ministère impose une réforme qui passe bien mal.

Si les formations disciplinaires ont été de qualité variable et ont été plus ou moins bien acceptées dans les établissements, les craintes demeurent importantes en raison de l'énorme charge de travail qui attend les personnels à la rentrée, par la mise en place de la réforme d'un seul coup : quatre programmes à refaire ! N'était-il pas possible d'étaler l'entrée en vigueur de ces nouveaux programmes, en commençant par ceux de 6<sup>ème</sup>, les derniers du cycle 3, pour ensuite faire entrer les suivants année après année, ou en laissant au moins une année aux collègues ? Eh bien non : la ministre, ses communicants et l'administration, pressés par le calendrier politique, et désireux de faire croire à l'opinion qu'ils révolutionnent l'école, doivent considérer que tout cela est fort possible, avec une volonté de contrôler la mise en place de cette réforme dès l'an prochain ! On ne peut que constater, une nouvelle fois, le décalage entre la théorie et la pratique, entre la « bulle » ministérielle et les réalités du terrain. Si la volonté ministérielle de faire évoluer les pratiques pédagogiques est salutaire, cette réflexion, qui inclut un usage croissant du numérique, demande du temps, et ce temps, on ne nous le donne pas. En effet, il va falloir simultanément se lancer dans les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), dont la préparation va nécessiter de multiples réunions non rémunérées entre les différentes disciplines. Tout ceci sans moyens supplémentaires, la mise en place de la réforme consommant des moyens qui auraient permis d'ouvrir des classes et de diminuer le nombre d'élèves par classe, qui est un problème auquel le ministère a choisi de ne pas s'attaquer. Car il est plus facile de communiquer en créant de

## SOMMAIRE

Éditorial .....	1
Postes d'AED dans les collèges d'Eure-et-Loir : DSDEN en progrès ..	2
Vie de la section départementale ..	3
Collège Jean-Moulin de Chartres : La résistance continue ! .....	4
La mobilisation du collège Mathurin Régnier .....	5
Santé, sécurité et conditions de travail : Premiers bilans et perspectives .....	6
Registre Santé et Sécurité au Travail : comment faire ? .....	7
Lycée : le droit d'y rester le moins possible .....	8

nouveaux programmes que de rendre plus attractifs nos métiers et d'améliorer nos conditions de travail face à des classes de plus en plus hétérogènes, et des élèves rencontrant des difficultés à l'écrit de plus en plus importantes, que chaque professeur ayant des 6<sup>ème</sup> a pu constater.

Face à cette situation, le SNES-FSU exprime un mécontentement majoritaire dans la profession, et lance un mouvement de **résistance pédagogique**. Cette réforme fait peser de multiples menaces sur nos métiers, notamment dans le domaine scientifique, avec la mise en place de l'EIST - Enseignement Intégré de Sciences et de Technologie - dont l'application pourrait rendre interchangeables les collègues de physique, SVT et technologie, qui doivent refuser toute globalisation des horaires du bloc de ces trois matières, chacune devant garder sa spécificité.

Les EPI peuvent aussi être lus comme une première tentative de déréglementation de l'organisation des enseignements par disciplines, dans le but lointain de nous transformer en professeurs polyvalents, spécialistes de tout et donc de rien : il est évident qu'un tel objectif réduirait à néant la qualité des enseignements. Les équipes ne doivent rien se laisser imposer, ni par leurs collègues d'autres disciplines, ni par les chefs d'établissement, qui n'ont pas à intervenir dans le domaine pédagogique malgré des intrusions croissantes. Les EPI doivent être préparés *a minima*, uniquement dans le cadre des programmes, aucune mention des EPI, ni d'ailleurs de l'AP, n'étant obligatoire dans les emplois du temps, pour la constitution desquels on souhaite bon courage aux équipes de direction. Quant à l'évaluation, on constate une forte pression à l'abandon des notes : aucun texte n'impose aujourd'hui une évaluation par compétence, même si des grilles ont été données en formation. Enfin, la mise en place d'un nouveau DNB et d'un nouveau livret scolaire numérisé pose de multiples problèmes.

Ne nous laissons rien imposer ! Nous devons rester les maîtres de nos disciplines, en tant que concepteurs de notre pédagogie, et non exécutants d'une volonté politique !

Franck Mousset

## Postes d'AED dans les collèges d'Eure-et-Loir : DSDEN en progrès

Jeudi 9 juin, l'Inspecteur d'Académie a, pour la première fois, réuni un Groupe de travail (composé des élu-e-s au CTSD<sup>1</sup>) pour répartir la dotation des collèges du département en poste d'Assistant-e-s d'éducation (AED) : 12 postes en plus, ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps. Jusque là, cela ne se faisait qu'entre la DSDEN et les chefs d'établissement. La FSU a exprimé sa satisfaction de voir l'une de ses plus anciennes demandes enfin entendue. **Ce GT permet à la fois davantage de transparence dans la répartition des postes d'AED et une meilleure prise en compte de l'avis des personnels**, exprimé ici par vos représentant-e-s SNES-FSU et SNEP-FSU.

Nous avons pu faire entendre la voix de celles et ceux qui nous avaient contacté ainsi que faire part de notre connaissance des différents établissements et donc de leurs spécificités. Par exemple, suite à l'intervention de la FSU, l'un des postes d'AED alloué au collège Brossolette de Nogent-le-Rotrou est fléché précisément vers le collège Arsène Meunier car les internes du collège Brossolette dorment en fait à l'internat d'Arsène-Meunier.

La méthode retenue par l'IA consiste à établir un **barème indicatif**. Le mode de calcul de ce barème valorise les établissements ayant beaucoup de demi-pensionnaires et d'internes, ainsi que les collèges de l'Education Prioritaire (REP et REP+). La FSU est intervenue pour souligner l'intérêt de ce barème, gage de transparence, tout en insistant sur

la nécessité de le garder comme indicatif pour conserver de la souplesse permettant de tenir compte des spécificités locales. Nous avons notamment insisté sur les besoins en moyens de surveillance que rencontrent les collèges en travaux. La question des élèves de SEGPA et d'ULIS a été posée mais l'IA a répondu que leur prise en compte en demi-pension suffisait. Enfin, la FSU a posé le problème central de la gestion des flux dans les gros établissements "ordinaires" que les difficultés des établissements de l'Education prioritaire, parfois proches d'autres établissements moins difficiles, ne doivent pas faire oublier. L'IA a précisé que la pondération REP + ne pesait pas tant que cela, et a exprimé la volonté de prendre aussi en compte les problématiques spécifiques de la ruralité, qui concerne plusieurs collèges du département, par une pondération plus forte accordée à la demi-pension, particulièrement importante dans ces établissements ruraux .

La dotation proposée pour la rentrée 2016 est augmentée de 12,4 postes à répartir entre les établissements et d'un moyen temporaire pérennisé, cette répartition étant un des enjeux de ce GT. L'IA ne retire aucun moyen déjà affecté aux établissements.

22 collèges ont été abondés, dont une quinzaine hors Education prioritaire. L'IA a dit avoir bien entendu les demandes de vigilance de la FSU sur certains établissements aux

<sup>1</sup> Comité Technique Spécial Départemental

problématiques spécifiques.

Enfin, la FSU a demandé l'attention bienveillante de l'IA en cette période de renouvellement de contrat des AED, faisant l'objet dans certains établissements de menaces de non-renouvellement de la part de chefs d'établissements prompts à sanctionner ces personnels peu formés et entièrement dépendants de la volonté du chef d'établissement pour le renouvellement de leur contrat. La FSU a signalé des situations tendues entre la vie scolaire, la direction et l'équipe pédagogique dans plusieurs établissements, et a souligné la nécessité d'amener les AED vers des formations afin de préparer leur suite de carrière. Une journée de formation serait prévue à la rentrée pour les nouveaux AED.

### Point sur les ULIS

D'autre part, ce GT a été l'occasion pour nous d'aborder les problèmes que rencontrent les coordonnateurs ULIS dans la préparation de la rentrée scolaire 2016 (RS 2016). Malgré l'ouverture d'une 19<sup>ème</sup> ULIS à Voves à cette RS 2016, le département manque à cette heure de places pour accueillir tou-te-s les élèves relevant de ce dispositif suite à une notification de la MDPH<sup>2</sup>. Pour pallier ce manque de places, l'IA a prévu que certaines ULIS (presque la moitié : 8 sur 19) accueillent un-e treizième élève, alors que les textes n'en prévoient que 10 maximum !

Cette situation inacceptable a fait bondir les coordonnateurs d'ULIS qui nous ont contacté pour exprimer leur mécontentement. Nous avons donc fait part de ce mécontentement en expliquant à l'IA les difficultés qu'entraîne cet alourdissement des

effectifs et en demandant à l'IA l'examen dans un futur GT de la question de la répartition des ULIS et, pour la rentrée scolaire 2016, l'ouverture d'une nouvelle ULIS.

L'IA nous a répondu avoir les moyens de faire cette ouverture mais ne pas souhaiter la faire dans la précipitation et la confusion. Nous avons rappelé qu'évidemment ouvrir dans l'urgence n'était pas l'idéal mais que, vu l'ampleur du manque de place, il n'avait sans doute pas le choix. En effet, même si ces 8 ULIS passaient à 13 élèves, il resterait à cette heure sur le département 10 élèves relevant potentiellement d'ULIS sans solution de scolarisation.

### Information : Erasmus + et Service Civique

En introduction, l'IA a souhaité nous informer que le dispositif Erasmus + (permettant à des enseignant-e-s d'effectuer des séjours au niveau européen) était ouvert à tous les personnels souhaitant y participer. L'IA prend en charge l'organisation matérielle et le financement, les personnels n'ayant qu'à informer leur supérieur hiérarchique (chef ou IEN) pour que celui-ci inscrive leur collège ou école dans le dispositif. 80 places pour les enseignant-e-s du 1<sup>er</sup> et 80 pour ceux du 2<sup>nd</sup> degré sont ouvertes. Cela se traduit par plusieurs sessions de formation à l'étranger d'une dizaine de jours à la fin de chaque période, avec quelques jours pris sur les vacances scolaires. D'autre part il a annoncé le renouvellement et l'élargissement du nombre de personnes en service civique mises à la disposition des collèges et des écoles.

Les représentants du personnel SNES-SNEP FSU 28  
Pierre Licout, Frédérique Marchand-Selvais, Guillaume Bousseau,  
Olivier Mimeau, Franck Mousset, Christian Guérin

<sup>2</sup>. Maison Départementale des Personnes Handicapées

### Vie de la section départementale

Le dernier bureau départemental du 24 juin 2016 a élu Julien Jaffré, secrétaire départemental, Franck Mousset, secrétaire adjoint, et Frédérique Marchand-Selvais trésorière. Ils seront chargés d'animer la vie de la section pour les trois années à venir en compagnie des militants : Isabelle Guillaumin, Laurence Gautelier, Pascal rolando, et Olivier Mimeau.



Le bulletin d'adhésion 2015-2016 est disponible

**Sans attendre la rentrée, je me (re)-syndique**

Sur le site de la section académique :

[www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu)

> Adhérer au SNES-FSU

> [Syndicalisation]

Bulletin d'adhésion 2016-2017

## Fermeture du collège Jean-Moulin de Chartres : Retour sur une année de mobilisation

### Collège Jean-Moulin de Chartres : La résistance continue !

Le 3 novembre 2015, en plein CDEN, le préfet a annoncé le projet de "fermeture transitoire" du collège Jean-Moulin de Chartres à la rentrée 2016. Situé sur le parvis de la cathédrale, ce collège, propriété de la Ville de Chartres, intéresse les élus chartrains (maire et président du Conseil Départemental) **qui veulent y installer une succursale de la Cosmetic Valley** afin d'enraciner l'implantation de celle-ci en Eure-et-Loir. Les élèves du collège seraient alors répartis dans les collèges de l'agglomération chartraine jusqu'à l'ouverture, dans un second temps, d'un nouveau collège Jean-Moulin, prévu dans les locaux actuels de l'ESPE de Chartres, celle-ci devant également déménager fin 2016-début 2017.



Immédiatement, un collectif s'est formé autour des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves. Un premier rassemblement fin novembre rassemble plusieurs centaines de personnes devant le collège. Puis, les audiences se succèdent : le préfet, l'IA, le président du Conseil Départemental (CD). Les personnels, en grève, et les parents d'élèves s'invitent à la séance du conseil départemental devant valider le projet de fermeture le 15 décembre 2015.

Face à la mobilisation grandissante et aux problèmes de répartition des 450 élèves de Jean-Moulin, **le CD recule la fermeture du collège à la rentrée 2017** et décide de ne faire rentrer que les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à la rentrée 2016, les 6<sup>ème</sup> devant suivre la nouvelle sectorisation dès la rentrée 2016.

Début 2016, la mobilisation se poursuit

notamment autour de la nouvelle sectorisation proposée par le Conseil Départemental, celle-ci ne respectant absolument pas le principe de mixité sociale, pourtant vanté par la ministre à l'automne et par l'IA qui a proposé le département pour l'expérimentation sur le sujet.

De notre côté, nous organisons le 20 mai, avec le soutien de la FSU28, une journée de formation et une réunion publique sur la mixité sociale à l'Ecole avec E. Butzbach, représentant du CNESCO, et Marie-Aleth Grard d'ATD-Quart-Monde, afin d'améliorer notre connaissance des politiques possibles dans ce domaine et donc d'évaluer la pertinence de l'expérimentation mise en place.

Le recteur nous avait confirmé cette expérimentation lors d'une audience le 29 février. Elle y avait aussi annoncé s'être opposée au projet du CD de ne pas faire rentrer de 6<sup>ème</sup> à Jean-Moulin à la rentrée 2016, au nom de sa prérogative en matière d'affectation des élèves : le CD sectorise, l'Etat affecte. La délibération du 15 décembre tombe donc sous le contrôle de légalité du préfet, sollicité par le recteur. Nouvelle délibération début mars 2016 : pour répartir les élèves de Jean-Moulin à la rentrée 2017, **le CD prévoit maintenant d'étendre les capacités d'accueil de deux collèges (Mathurin-Régnier et Soutine) de l'agglomération qui, de 700 élèves passeraient à 900 !** Le SNES28, informé par la section SNUTER-FSU du CD, apprend que les appels d'offre pour la maîtrise d'ouvrage de ces extensions sont lancés ! Alertés, les personnels, enseignants comme de direction, des deux collèges concernés tombent des nues : ils n'étaient pas



au courant ! A leur tour, ces personnels se mobilisent contre ces projets de collège-usine.

Pire, ces extensions étant prévues en dur, le collectif Jean-Moulin s'inquiète : le nouveau collège Jean-Moulin ne serait-il pas finalement construit dans la cour des collèges Soutine et Mathurin-Régnier ?

La section FSU veille... Dans le budget prévisionnel du CD, voté en avril 2016, les travaux d'extension apparaissent. **Mais pas ceux de l'aménagement de l'ESPE en collège.** On écrit au président du CD. Pas de réponse. Nouvelle mobilisation du collectif le 18 juin, jour où la principale de Jean-Moulin souhaite



organiser des portes ouvertes, boycottées par les personnels enseignants. Près de 200 personnes défilent dans les rues de Chartres : des parents d'élèves mais surtout des collègues de Jean-Moulin, de Mathurin Régnier, de Soutine et quelques représentants des autres collèges de l'agglomération. Minute de silence devant la stèle Jean-Moulin, enfumage du Conseil Départemental, "Jean-Moulin, Soutine, Mathurin, même combat !".

Dans la presse, le CD indique qu'il répondra à nos inquiétudes lors du CA du collège prévu le 21 juin. Ce soir-là, sa représentante annonce que le CD lance des études sur la faisabilité de l'aménagement de l'ancienne ESPE en collège. Pourtant plusieurs programmistes étaient censés avoir déjà travaillé sur le sujet ! Plus de doute aujourd'hui : le CD n'a aucune envie de construire un nouveau collège Jean-Moulin.

**C'est pourquoi la résistance continue et continuera dès la rentrée 2016. Jean-Moulin ne doit pas fermer !** La section SNES-FSU y veillera en s'attachant à ce que le recteur tienne sa parole, prononcée lors du CTA du 21 juin 2016 : pas de fermeture sans calendrier et garantie d'aménagement d'un nouveau site en collège.

Pierre Licout

## La mobilisation du collège Mathurin Régnier

Six mois après l'annonce de la fermeture du collège de centre ville Jean Moulin ainsi que de son déplacement à l'ESPE à la rentrée 2017, une nouvelle tombe à Mathurin Régnier. Plusieurs syndicats informent l'administration et le personnel de l'appel d'offre lancé par le Conseil Départemental en février 2016 afin d'effectuer des travaux d'agrandissement provisoires, faisant ainsi de Mathurin Régnier un des plus gros collèges de l'agglomération chartraine.

Mathurin Régnier se mobilise alors pour dénoncer **cette extension brutale qui ferait passer les effectifs de 600 à 800 élèves.** Une pétition est lancée en mars et recueille près de 400 signatures.-Au cours du même mois, lors d'une réunion au collège avec des représentant-e-s du Conseil Départemental, de l'Inspection Académique, des parents et des personnels, l'information est confirmée et l'extension est finalement présentée comme pérenne afin de prendre en compte l'avenir et l'évolution de cette partie de l'agglomération.

Le collectif, toujours mobilisé, a exprimé sa vive inquiétude quant au projet et informé via un communiqué de presse et d'une motion présentée au Conseil d'Administration du collège contestant la pertinence des travaux. Une lettre ouverte à la Ministre de l'Éducation Nationale a fait « le fait du

jour » de la presse locale, *l'Echo Républicain*, du 13 mai 2016. Trop occupée sans doute avec la Réforme du collège, la Ministre ne nous a fait parvenir aucune réponse...

Le 18 juin (date commémorative inévitable), une manifestation rassemblant les collectifs des collèges Jean Moulin, Mathurin Régnier, des parents d'élèves, des personnels du collège Soutine ainsi que des citoyen-ne-s de l'agglomération chartraine, ont défilé dans les rues chartraines. Tous-tes ont dénoncé ainsi des projets d'extension portant des effectifs de collèges à plus de 700 élèves, **une absence de mixité sociale allant à l'encontre d'un service public garant des valeurs républicaines** et la fermeture du collège Jean Moulin, remplacé par une vitrine de la Cosmetic Valley. Après la fermeture du collège Charles Péguy en 2007, cette nouvelle fermeture programmée n'est-elle pas contradictoire avec une agglomération chartraine qui s'agrandit et gagne en population ? Quant à la symbolique, elle est particulièrement cruelle : **remplacer un collège portant le nom de l'ancien préfet d'Eure-et-Loir et grand résistant par une vitrine de l'activité cosmétique...** cela revient à tuer un symbole, celui d'un héros qui portait si bien l'honneur républicain.

Lucie Tessier

## Santé, sécurité et conditions de travail : Premiers bilans et perspectives

Jeudi 23 juin dernier s'est tenu le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHSCT-D) de l'Education Nationale. La FSU 28 participe activement à cette instance, présidée par l'Inspecteur d'Académie (IA), lieu de débats et d'actions en direction de tous les personnels de l'Education Nationale exerçant en Eure-et-Loir.

**Equipements de Protection Individuelle (EPI) :** Le recteur confirme, dans un courrier adressé aux chefs d'établissement, et en réponse à l'Avis voté par le CHSCT-D précédent, que l'établissement, en tant qu'employeur, a bien à fournir aux enseignants les EPI à partir de sa subvention de fonctionnement et d'équipement. La FSU a souligné le paradoxe de cette situation où l'Etat-employeur fait financer ces EPI pour ses personnels par les collectivités territoriales, point que nous transmettons à la FSU Nationale pour interroger directement le ministère.

**Présentation du rapport de visite de l'école Marcelin-Berthelot de Dreux :** Ce rapport fait apparaître la qualité du fonctionnement de cette école dans laquelle plusieurs dispositifs coexistent, qualité obtenue grâce aux temps de concertation entre les personnels, permis par le dispositif REP+ auquel appartient cette école. Par contre, le manque d'entretien des locaux ainsi que les difficultés d'usage du matériel informatique ont été pointées. Ce rapport pourra ainsi constituer un point d'appui auprès de la ville de Dreux.

Présentation du rapport de la **commission d'enquête au lycée professionnel Maurice-Violette** de Dreux, enquête confiée au CHSCT-D par l'IA suite à un accident du travail en mai 2016. Effectuée un an après les faits, cette enquête n'a pu remonter très loin en amont de cet accident. Néanmoins, la commission (composée de représentants des personnels (3) et de l'administration (3)) est parvenue à formuler deux préconisations :

- sur l'importance de la réalisation d'une enquête interne en cas de signalement sur le registre des Dangers Graves et Imminents;
- sur la nécessité que l'établissement demande une formation au long court qui partirait d'une analyse systémique de son fonctionnement pour accompagner et permettre aux différents collectifs de travail de fonctionner à nouveau correctement.

La FSU a souligné qu'elle souhaitait que cette enquête ainsi que les changements dans l'équipe de direction permettent à l'ensemble des personnels de retrouver des conditions de travail décentes à partir de la rentrée 2016.

**Bilan des PPMS dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :** Le bilan fait apparaître un décalage dans la mise en place de ces plans particuliers de mise en sûreté entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, en particulier dans les lycées où seulement 3 ont réalisé un exercice de mise en sûreté.

Bilan de la remontée des **Fiches de Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)**: Pour la première année, un bilan a été effectué à partir des fiches remontées aux services de l'IA (à la DSDEN). Les représentants des personnels ont pu prendre connaissance avec l'administration de l'ensemble de ces remontées. C'est une avancée importante. La FSU28 a fait adopter un avis pour que cette façon de procéder soit pérennisée dans les années à venir. Ce bilan fait apparaître l'importance des problèmes liés à l'état des locaux dans le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, peu de fiches remontées, donc une faible utilisation de cet outil par les personnels. **Il est pourtant essentiel d'utiliser ces registres pour signaler des dysfonctionnements, des risques, de mauvaises conditions de travail, afin de pouvoir en demander l'amélioration à notre employeur.** Les remontées devront permettre à terme de faire prendre en compte les différentes problématiques au-delà des établissements et des écoles.

La FSU a tenu à exprimer ses vives inquiétudes concernant le **collège d'Auneau** où la situation est accidentogène. L'IA n'a pas voulu faire de commentaire après nous avoir déclaré que la situation était en cours de traitement.

**Programme de l'année à venir** proposé par la FSU et retenu par l'IA :

- CHSCT-D fin septembre-début octobre avec au menu le rapport de visite du collège Hélène-Boucher et le bilan social départemental
- Visites de l'année 2016-2017 : l'école de Voves, le collège d'Authon-du-Perche et la DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale)
- Groupe de Travail sur le début de carrière dont le contenu et la méthodologie restent à préciser. La FSU a demandé que, pour le prochain CHSCT-D, l'IA soit en mesure de nous indiquer combien de personnels sont en début de carrière (T1+T2+T3).

Comme vous avez pu le lire ci-dessus, les travaux de cette instance ne peuvent suffire à améliorer nos conditions de travail. **Pour être efficaces, vos élu-e-s en CHSCT-D ont donc besoin de la mobilisation de toutes et tous. N'hésitez pas à nous contacter !**

Les représentants FSU au CHSCT d'Eure-et-Loir : Christian Guérin, Pierre Licout,  
Frédérique Marchand-Selvais, Olivier Mimeau, Jean-Christophe Rétho.  
Contacts : [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr) ou [chsctd-sec-28@ac-orleans-tours.fr](mailto:chsctd-sec-28@ac-orleans-tours.fr)

## Registre Santé et Sécurité au Travail : comment faire ?

- « Il fait 13 degrés dans la classe, on ne peut pas travailler »;
- « j'ai mal au dos et je dois changer de salle trois fois par jour » ;
- « j'ai juste le temps de courir à ma voiture dès la sonnerie si je veux espérer prendre mes élèves à l'heure dans mon autre établissement »;
- « le réseau pédagogique ne fonctionne plus depuis une semaine »;
- « je reçois des mels le soir à 20h00 pour le lendemain matin »;
- « un troisième collègue vient de se mettre en arrêt parce qu'il ne supporte plus la pression et les injonctions de notre administration »...

### **Vous vous reconnaissez dans ces situations ?**

### **Elles vous en évoquent bien d'autres ?**

Sous ses dehors un peu rébarbatifs, le registre santé et sécurité au travail peut vous aider ! C'est dans ce registre « santé sécurité au travail » (SST) que peuvent être consignées toutes les propositions permettant une amélioration des conditions de travail des personnels et par conséquent tous ces petits et gros problèmes de notre quotidien de salarié-e. Tous les établissements doivent en tenir un à disposition des personnels et des usagers.

Ce registre SST est complètement distinct du registre de sécurité qui reste une obligation et où sont notés les alertes incendies et PPMS, la révision des extincteurs, le passage de la commission de sécurité...

Consigner, garder une trace, c'est une chose mais ça ne va pas régler le problème, nous direz-vous. C'est vrai, mais le registre n'est pas qu'une mémoire. Il est avant tout le point de départ d'une action.

Si après avoir effectué les démarches de première instance (faire part du problème au chef

d'établissement le plus souvent lors d'un entretien informel), le problème n'est pas résolu, **le fait de remplir une fiche et de la déposer dans le registre va déclencher une procédure réglementaire** auprès de notre employeur, même si la solution ne dépend pas directement de lui mais du Conseil Départemental ou Régional par exemple.

En effet, **dès lors que la fiche est transmise, notre employeur responsable de notre santé et notre sécurité ne peut ignorer les risques signalés. Ce qui y est écrit et les réponses qu'il y apporte l'engagent, y compris pénalement.**

La fiche que vous avez remplie doit être classée dans l'établissement quand une solution a été trouvée par l'employeur (à l'interne d'abord ou par l'intermédiaire du Conseiller de prévention départemental ensuite), elle sera alors collée sur le Registre.

Elle doit aussi être communiquée au CHSCT, une sécurité de plus pour que votre problème ne tombe pas aux oubliettes. Nous vous conseillons d'envoyer directement une copie de votre fiche au SNES-FSU 28 ou au secrétaire représentant des personnels du CHSCT de l'Eure et Loir (voir ci-dessous).

Les registres SST, avec les DUERP\*, sont un élément central de l'action des CHSCT. À travers eux peuvent se construire des procédures d'amélioration de nos conditions de travail. **C'est aussi un moyen de garder des traces des incidents et de donner une visibilité au delà de l'établissement.** Comme dans tous les domaines, il ne suffit pas que des textes réglementaires existent pour que les conditions de travail des salariés s'améliorent concrètement. Il faut que ceux-ci s'en saisissent, en testent l'efficacité et les limites.

Si vous avez des interrogations sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU-28 et à nous transmettre un double des fiches que vous remplissez. [Snes28@orleans.snes.edu](mailto:Snes28@orleans.snes.edu) ou [chsctd-sec-28@ac-orleans-tours.fr](mailto:chsctd-sec-28@ac-orleans-tours.fr)

Olivier Mimeau

\* Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

## Lycée : le droit d'y rester le moins possible

En cette fin d'année marquée par les conseils de classe et les résultats du bac, **deux nouvelles dispositions prévues par le ministère** (et sans aucune concertation évidemment) vont s'avérer compliquées à mettre en œuvre.

La 1<sup>ère</sup> d'entre elles est la fin du redoublement en fin de seconde. Celui-ci doit désormais devenir exceptionnel (et l'odieux terme de « redoublement » est supprimé au profit de celui bien plus correct de « maintien »), et relever de la seule volonté des familles qui doivent pratiquement le justifier. **Outre le fait que l'avis des équipes pédagogiques ne compte plus** (il est vrai qu'elles se sont contentées de transmettre des connaissances et des savoir-faire, d'évaluer et d'aider les élèves tout au long d'une année et qu'à ce titre, elles les connaissent très peu), il s'agit bien de l'avenir de ces mêmes élèves qui est posé. Si désormais il est admis que l'on puisse passer en première avec des moyennes de 3 ou 4/20 en mathématiques ou en français, que vont devenir ces élèves dans le cycle terminal du lycée (première et terminale) ? Comment vont-ils faire pour passer avec succès les épreuves du bac quand les acquis de seconde ne seront justement pas « acquis » ? Aucune souffrance en perspective, aucun sentiment d'échec, de décrochage par rapport aux exigences demandées ? C'est le mépris des élèves, de leurs familles et des personnels qui s'affiche sans complexe, le but étant uniquement de faire des économies budgétaires en sortant au plus vite les élèves du système éducatif, qui ne peut même plus essayer de corriger les inégalités ou plus simplement de remédier aux difficultés des élèves.

La 2<sup>ème</sup> mesure pourrait apparaître comme un

progrès puisque **les candidats qui échouent au baccalauréat ont désormais le droit de redoubler dans leur lycée et de conserver les notes qu'ils souhaitent** (j'ai obtenu un 12/20 en Histoire-Géographie, je ne repasserai pas l'épreuve l'année prochaine et conserverai mon 12/20 dans ma moyenne du bac). Hélas, cette mesure se télescope avec la réalité des lycées : subissant depuis des années des dotations toujours plus faibles et ayant donc augmenté leurs effectifs de classe, ils n'ont plus les moyens d'accueillir grand monde, sauf à voir des **classes de terminales à 37, 38 ou pourquoi pas 40 élèves**. Quant à ceux qui auront choisi de conserver certaines de leurs notes, comment l'établissement va-t-il le gérer : l'élève ne vient pas dans ces matières (mais alors son assiduité risque fort de s'en ressentir) ou bien doit-il assister à tous les cours (mais alors on imagine sa motivation) ? D'ores et déjà, un établissement de l'agglomération chartraine a annoncé à ses élèves de terminale qu'il ne pourrait les reprendre l'année prochaine en cas d'échec au bac, en contradiction évidente avec les directives du ministère mais en tenant bien compte du principe de réalité. Si on voulait décourager les redoublants de terminale en rendant leur année prochaine incertaine et opaque, on ne s'y prendrait pas autrement.

Mais que l'on se rassure : une réunion est programmée le 13 juillet entre les chefs d'établissement et leur hiérarchie qui trouvera forcément des solutions... Encore que comme chacun le sait : « quand il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème ».

Pascal Rolando



**Non Madame la Ministre, ça ne passe pas !  
TOUS EN GRÈVE LE 8 SEPTEMBRE**

#Rentée2016

snes  
fsu

#Collège2016